EGALITE HOMMES / FEMMES

Au titre de l'année 2025, l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est incalculable pour les deux EHPAD, les effectifs ne permettant pas de satisfaire aux conditions réglementaires de calcul (seuil minimal de 10 ETPR par sexe et par statut).

La référente « égalité professionnelle »

Lydia RAMASSAMY